



Avec le soutien de 

AIDE AU CONCEPT

- **Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la FWB, l'ASA, la SACD et la SABAM** s'associent pour soutenir l'émergence et encourager la création de concepts de séries télévisuelles belges francophones, grâce à une enveloppe dégagée par le Centre du cinéma. Dans le cadre de cette enveloppe, **8 aides à la création de 6.000 €** sont proposées annuellement à des auteurs et autrices de la Fédération Wallonie Bruxelles souhaitant développer des **projets de séries**, au stade d'un concept. L'aide est de 6.000 euros sur lesquels maximum 1.000 euros pourront, le cas échéant, selon accord entre auteur.ice et la société de production, revenir au producteur.ice pour couvrir d'éventuelles dépenses de production liées à l'écriture. Cette somme ne peut en aucun cas servir à payer l'option du projet.
- A ce stade, aucun engagement d'un diffuseur n'est requis.

L'objectif principal de ces aides est de permettre la rédaction d'une pré-bible afin de convaincre un diffuseur de s'engager dans le développement du projet et/ou de le déposer à la nouvelle Commission Séries.

Critères de dépôt

Concernant le demandeur

- Le projet doit être déposé par un-e auteur.ice. Si le projet est porté par plusieurs auteur.ices, un-e auteur.ice principal-e devra être désigné-e.
- L'auteur.ice doit obligatoirement être accompagné-e par une société de production dont le siège social est établi en Fédération Wallonie Bruxelles et constituée sous la forme d'une société commerciale (les ASBL ne sont pas acceptées)

- La totalité des auteur.ices doivent être belges ou ressortissant.es d'un Etat membre de l'Espace économique européen. Les ressortissant.e.s d'un Etat non membre de l'Espace économique européen et les apatrides ayant la qualité de résident en Belgique peuvent être assimilé-es aux ressortissant-es d'un Etat membre de l'Espace économique européen.
- La liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit de l'auteur.ice (principal.e) dont la résidence principale est située en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et dont la résidence fiscale se situe en Belgique. Dans le cas où l'auteur.ice n'est pas domicilié-e en FWB, la liquidation de l'aide se fera au profit de la société de production qui le-a représente.

Concernant le dossier de demande

- Le projet doit être en langue française.
- Le présent appel concerne des projets de séries télévisuelles de fiction et d'animation. Ces projets peuvent être destinés à la télévision, au web ou aux plateformes.
- Le format de la série est libre, tant au niveau du nombre d'épisodes que de leur durée.
- Les projets d'adaptation sont admis pour autant qu'ils concernent des œuvres relevant du répertoire littéraire belge (littérature, littérature jeunesse, BD...) et que les producteur.rice.s disposent des droits d'adaptation.
- Un seul projet par société de production est admis.
- Un seul projet par auteur.ice principal.e est admis.
- Un contrat d'option du producteur est obligatoire (*NB: Une évaluation des contrats sera mise en place par l'équipe juridique de la SABAM et de la SACD*).
- Le projet ne peut pas avoir déjà été refusé dans le cadre du même appel à projet les années précédentes.
- Le projet ne peut pas avoir déjà obtenu une aide de la Commission Séries du Centre du Cinéma.
- Le projet ne peut pas avoir de diffuseur engagé dans son développement.
- Pour les projets de séries d'animation, un dossier graphique doit s'ajouter aux documents requis.

Critères de sélection du jury

Outre la qualité du projet, les critères suivants seront pris en compte par le jury :

- Les aspects culturels, artistiques et techniques du projet
- L'originalité du projet
- Le potentiel sériel du projet
- L'intérêt culturel du projet pour la Fédération Wallonie Bruxelles

- L'ancrage belge du propos et de l'univers proposé
- La faisabilité financière du projet au regard de la réalité du contexte audiovisuel belge
- L'adéquation entre le projet et le public visé

Lors de la prise de décision, dans la mesure du possible, une attention particulière sera accordée à la parité, à l'inclusion et à la diversité des genres audiovisuels.

Modalités de candidature

Les participant.e.s devront **respecter les modalités suivantes** :

- **Dénomination du dossier** :
 - Le dossier devra porter la dénomination suivante :
Nom_Prénom_Titreduprojet_Serie2024
- **Contenu du dossier** :
 - Le dossier sera constitué d'un unique fichier PDF. Le nom de l'auteur.ice principal.e et son contact (téléphone, mail) seront clairement indiqués sur la première page. Le PDF comprendra deux parties :
 - **Une partie artistique** de minimum 2 pages et maximum 5 pages écrites - taille de la typographie 12 - interligne 1.
 - Donner une idée aussi claire que possible de la série que l'auteur.ice souhaite développer à partir du concept proposé :
 - Son format
 - Son intrigue
 - Son potentiel sériel
 - Ses personnages
 - Son arène
 - Sa thématique
 - Son public-cible
 - Pour une série d'animation, un complément de dossier graphique de 3 pages maximum est demandé. Il comprendra :
 - L'univers graphique de la série (sans moodboard)
 - Recherche de design des personnages principaux
 - Éléments de décor
 - **Une partie production** (comprenant CV et contrats).
 - Note d'intention de la production
 - CV de l'auteur.trice

- CV du ou de la producteur.trice
- Le contrat d'option
- Le contrat de cession des droits d'adaptation (si pertinent)

Livrables

Afin de justifier la liquidation de la bourse, les bénéficiaires devront fournir au Centre du Cinéma, au plus tard dans les 12 mois qui suivent l'obtention de la bourse, un dossier composé comme suit :

Pour les auteur.ices :

Une pré-bible (présentation libre) devant comporter au minimum :

Le titre et le pitch de la série

- Le format
- Le concept, la thématique et le ton de la série
- Le synopsis du pilote
- Les résumés des épisodes suivants
- La description des personnages principaux
- Un moodboard (optionnel)
- Pour les séries d'animation : les éléments graphiques

Pour la production :

- Une note de production détaillant l'évolution du projet
- Les justificatifs des dépenses liées à l'écriture du dossier. Pour être éligibles, les rémunérations doivent concerner des auteur.ices ayant leur résidence fiscale en Belgique.

Envoi de la candidature

Les dossiers devront être envoyés **avant le 25/04/2024** (à 23h59) à l'adresse **concept@associationscenarioistes.be**

Contact

concept@associationscenarioistes.be